

La charte du bénévole

Un bénévole est une personne qui donne de son temps, dans la mesure de ses disponibilités, sans contrepartie.

Sont considérés comme bénévoles : les administrateurs, les personnes qui encadrent des activités du centre, qui participent à des temps forts et animations, qui sont membres d'une commission, d'un collectif ou d'une section.

Les Devoirs

- Porter l'image du centre social et de l'association
- Connaître les valeurs de l'association, y adhérer et les défendre
- Faire preuve de respect, politesse, savoir-vivre et discrétion
- Accueillir de manière bienveillante
- Rester neutre
- Respecter le règlement intérieur des adhérents de L'Agora

Les Droits

- Avoir accès à la formation et à un accompagnement (à l'interne et/ou à l'externe de l'association)
- Recevoir les informations de la part de L'Agora
- Être consulté dans le cadre d'un changement (de salle ou d'horaires par exemple)
- Donner son avis, être respecté en tant que personne
- Avoir accès aux outils, à du matériel, à une salle
- S'investir dans les instances de L'Agora
- Officialiser le bénévolat : signature de la charte

Sans être une obligation, il est souhaitable qu'un bénévole qui désire se retirer des engagements pris, en avertisse l'association suffisamment tôt pour assurer la continuité de l'activité.

NOM-Prénom du bénévole :

Date :

Bénévole

Signatures :
Présidente

Directeur